



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 mars 2006  
Français  
Original: anglais

---

### Comité chargé des organisations non gouvernementales

Reprise de la session de 2006

10-19 mai 2006

### Rapports quadriennaux pour la période 2001-2004, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social\*

Note du Secrétaire général

### Table des matières

	<i>Page</i>
1. International Association for Impact Assessment	2
2. Alliance internationale Save the Children	5
3. Association juridique de l'Asie et du Pacifique	8
4. League of Kenya Women Voters	11

---

\* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



## **1. International Association for Impact Assessment**

### **(Statut consultatif spécial accordé en 1989)**

Cette organisation a reçu en 1989 le statut consultatif spécial et a dans un premier temps désigné un représentant chargé de liaison dans un bureau des Nations Unies à New York. L'association a désigné des représentants chargés de liaison à New York, Genève et Vienne pour la période à l'étude. À côté des activités officielles de l'association, nombreux de ses membres ont contribué à titre professionnel et privé à l'action de l'Organisation des Nations Unies.

### **Buts et objectifs de l'organisation**

L'International Association for Impact Assessment (IAIA) est avant tout une organisation à but éducatif pour les spécialistes de l'environnement. Elle a été créée en 1980, il y a vingt-cinq ans, pour rassembler des scientifiques, des praticiens et des usagers de divers types d'évaluation d'impact environnemental appartenant à toutes les régions du monde. Depuis 2001, le nombre de ses membres a dépassé 2 500, si l'on tient compte des membres affiliés, appartenant à plus de 100 nations, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à ses premières années de fonctionnement à la fois quant au nombre de ses membres et à leur répartition en dehors de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Faire progresser les connaissances en matière d'évaluation d'impact dans leurs applications locales ou mondiales; et
- Développer des capacités internationales et locales afin d'anticiper, de planifier et de gérer les conséquences du développement de manière à améliorer la qualité de vie pour tous.

Une large part des travaux de l'association et de ses membres est en rapport direct avec les politiques, programmes et projets de l'Organisation des Nations Unies.

Si sa composition s'est élargie et a acquis un caractère beaucoup plus international, les objectifs de l'IAIA n'ont pas beaucoup changé au cours des 25 dernières années. Selon les statuts adoptés en 1980, « l'Association a pour objectif premier d'améliorer la société en encourageant de meilleurs processus de prise de décisions pour l'analyse des conséquences à venir des décisions actuelles. Pour aller dans le sens de cet objectif, l'association peut :

1. Publier, éditer ou diffuser de toute autre manière aux praticiens et au public en général des articles, magazines, livres, monographies, matériels audiovisuels et bulletins d'information au sujet de la pratique de l'évaluation d'impact;
2. Tenir des réunions, conférences, séminaires et autres rencontres au cours desquels peuvent être diffusées des informations concernant la pratique de l'évaluation d'impact;
3. Promouvoir, améliorer et encourager des échanges de données d'information entre praticiens et usagers de l'évaluation d'impact et le grand public;

4. Améliorer la qualité et le professionnalisme des personnes dans le domaine de l'évaluation d'impact;

5. Encourager de toute autre manière la croissance et le développement du secteur de l'évaluation d'impact, la mise au point de techniques dans ce domaine, et la compréhension de l'évaluation d'impact par le public et sa participation à ce domaine;

6. Entreprendre d'autres activités de nature à servir l'objectif de l'association ».

L'évaluation d'impact est un terme générique qui embrasse de nombreuses spécialités en matière d'évaluation, qui contribuent toutes à former une évaluation d'ensemble. Les évaluations dans les domaines ci-après présentent un intérêt particulier pour les problèmes abordés par l'ONU : impact sur l'environnement, biodiversité, effets sociaux, impact sur la santé, impact intégré et, dans une bien moins grande mesure, impact des technologies. Au cours des dernières années, l'évaluation des effets sociaux a trouvé des applications dans divers contextes du développement social, comme par exemple l'évaluation de la place réservée aux femmes et l'évaluation de la pauvreté.

Les fonctionnaires et les membres de l'IAIA ont participé à un certain nombre de réunions de l'ONU au cours des quatre dernières années et y ont apporté leur contribution :

- *Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002* : l'IAIA a organisé en marge de ce sommet un forum d'une journée sur le thème « Evaluation d'impact, développement durable et renforcement des capacités » et a participé au comité préparatoire du Sommet qui s'est réuni à New York;
- *Présentations faites par l'IAIA lors de conférences et articles de journaux trop nombreux pour les énumérer ici qui vont dans le sens des intérêts de l'ONU en matière de pauvreté, de santé, de viabilité, de commerce et d'évaluation intégrée* (pour plus de renseignements, voir les résumés de conférences et d'articles de journaux sur <[www.iaia.org](http://www.iaia.org)>);
- *Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière* : des experts de l'IAIA ont participé et apporté leur contribution aux délibérations et aux travaux en cours des signataires du Protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'IAIA a participé en qualité d'observateur à la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière;
- *Biodiversité* : lors de la huitième Réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar, qui a eu lieu à Valence (Espagne) le 23 novembre 2002, l'IAIA a organisé en marge une manifestation sur l'évaluation de l'impact et la Convention de Ramsar. Depuis 2001, l'IAIA a signé un mémorandum d'accord avec le secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar) et a fourni un appui technique significatif aux activités menées tant dans le cadre de la Convention de Ramsar que dans celui de la Convention sur la biodiversité. Une part importante des travaux de l'IAIA dans le domaine de la biodiversité ont été encouragés par l'action de sa section sur la biodiversité écologique;

- *Santé* : l'IAIA a nommé à son conseil d'administration un fonctionnaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et, au cours de la période considérée, elle a été témoin d'une poussée spectaculaire de l'intérêt que suscitent les activités de sa section d'évaluation d'impact sur la santé et la participation à ces activités, notamment auprès de fonctionnaires occupant des postes clefs à l'OMS;
- *Commerce et environnement* : l'IAIA appuie les efforts réalisés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en matière de formation et de renforcement des capacités, notamment en coopérant avec la section Commerce et environnement du PNUE. L'IAIA a ajouté une composante formation sur son site Web au cours de la période considérée; ce site contient un manuel du PNUE sur les usagers des ressources de formation en matière d'évaluation environnementale et également un site interactif sur lequel des observations et des questions peuvent être formulées au sujet de ce manuel. L'IAIA participe également au réseau d'institutions au service du développement durable du PNUE. Lors de la réunion de ce réseau qui a eu lieu à l'île Jeju (République de Corée) en 2004, l'IAIA a fait une présentation sur le thème « L'IAIA et l'évaluation d'impact intégré »;
- *Développement des capacités* : l'IAIA a invité des représentants du PNUE et du PNUD à Marrakech (Maroc) en 2004 pour tenter de définir l'initiative de l'IAIA en matière de développement des capacités, connue sous le nom de Déclaration de Marrakech, étant entendu que les initiatives qui en résulteraient serviraient les objectifs mutuels de chaque organisation, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été arrêtés au Sommet mondial pour le développement durable.

L'IAIA attend beaucoup des efforts concertés qu'elle pourrait mener avec l'Organisation des Nations Unies au cours des années à venir.

## 2. Alliance internationale Save the Children

### (Statut consultatif général accordé en 1993)

Au total, 27 organisations d'aide à l'enfance forment l'Alliance internationale Save the Children, le plus important mouvement indépendant du monde en faveur des enfants, qui s'emploie à améliorer la situation des enfants dans plus de 110 pays.

Dans un monde où les enfants continuent de souffrir de la faim, où ils sont victimes de maladies évitables, de maltraitance et d'exploitation, ou n'ont pas accès à l'enseignement, l'Alliance poursuit son action pour donner à tous les enfants le meilleur départ possible dans la vie et pour que leurs droits soient reconnus dans le monde entier.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sous-tend toute l'action menée par l'Alliance. Il y a 10 ans, au moment où cette convention était sur le point d'être universellement ratifiée, elle a donné un nouvel élan à l'engagement du monde entier en faveur des droits des enfants et de l'amélioration de leurs conditions de vie. La lutte pour atteindre cet objectif ne fait que commencer. Une transformation profonde des attitudes, du comportement et de l'engagement global en faveur des enfants est capitale pour les protéger contre les horreurs de la guerre, de la pauvreté, de l'exploitation et de la maltraitance. Les membres de l'Alliance internationale Save the Children, mouvement mondial en faveur des enfants, considèrent que leur rôle consiste à poursuivre la lutte pour maintenir cet énorme défi dans le cœur et l'esprit de quiconque est susceptible d'améliorer le sort des enfants.

Pour y parvenir, l'Alliance collabore intensément avec l'Organisation des Nations Unies par le biais de ses principaux organes, des États Membres et des institutions spécialisées, des fonds et des programmes, à la fois au siège et sur le terrain. Au cours de la période considérée, et encore à ce jour, l'Alliance a maintenu auprès de l'ONU un bureau à New York qui a pour unique fonction de collaborer avec l'ONU et de contribuer à son action. Cela se fait en participant aux réunions de l'ONU, en informant les États Membres et les institutions de l'ONU des questions relatives à la protection de l'enfance et en fournissant des conseils et des directives au sujet des questions techniques étudiées par l'Organisation des Nations Unies. En voici quelques exemples précis :

- *La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au VIH/sida, qui s'est tenue à New York du 25 au 27 juin 2001, a donné à la communauté internationale l'occasion de commencer à s'employer tous ensemble à lutter contre la maladie. Grâce à l'Alliance, les représentants des gouvernements ont pris connaissance du point de vue de nombreuses personnes qui se trouvent en première ligne, comme cette jeune éducatrice entre pairs sur le VIH/sida qui a rendu compte de l'action qu'elle mène à Lima (Pérou). Notre rapport, intitulé « No Quick Fix: a sustained response to HIV/AIDS and children » (Pas de solution rapide : une lutte prolongée contre le VIH/sida parmi les enfants), a donné aux dirigeants à travers le monde une formule pour enrayer la propagation du VIH/sida et pour aider les jeunes dont la vie se trouve dévastée par cette épidémie;*

- *La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001.*

Des jeunes appartenant aux communautés des Rom/gens du voyage et des jeunes latino-américains d'origine africaine ont eu l'occasion de participer aux débats des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons été très heureux de voir que bon nombre de nos préoccupations ont été mentionnées dans la Déclaration finale et le Programme d'action de la Conférence.

- *Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée aux enfants, qui s'est tenue à New York du 8 au 10 mai 2002.*

L'Alliance a participé à la plus importante conférence internationale sur les enfants qui ait eu lieu en plus de 10 ans; à cette conférence, les nations du monde se sont engagées à atteindre une série d'objectifs pour améliorer la situation des enfants et des jeunes. Le Directeur général de l'Alliance, Burkhard Gnärig, a pris la parole pour demander instamment à la communauté internationale de respecter les priorités capitales pour une action mondiale, notamment en mettant fin à la pauvreté dont souffrent les enfants, en galvanisant la volonté politique d'aller au-delà des mots pour prendre un ensemble de mesures pratiques et ciblées dans le temps et de faire des investissements à long terme dans les services de base pour donner à tous les enfants la possibilité de réaliser leur potentiel.

- Au cours des premiers mois de 2003, des personnes du monde entier se sont déclarées préoccupées des effets qu'une guerre pourrait avoir pour les enfants iraqiens. Le bureau de New York a été particulièrement actif à cette époque, faisant une déclaration devant le Conseil de sécurité de l'ONU, lors d'une réunion selon la « formule Arria », de même que devant des hauts fonctionnaires de l'ONU. En septembre 2003, l'Alliance a de nouveau informé le Conseil selon la « formule Arria », cette fois au sujet du Liberia et des questions liées à la protection des enfants à la lumière du conflit dans ce pays.
- Au cours de la période allant de 2001 à 2004, l'Alliance a régulièrement participé à l'examen de la question des enfants touchés par les conflits armés qui figure à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. En janvier 2004, nous avons participé à une réunion du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés selon la « formule Arria » en expliquant en détail les problèmes que rencontrent les enfants dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Chaque année, l'Alliance a été consultée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés au moment de l'établissement du rapport sur les enfants et les conflits armés que le Secrétaire général établit chaque année à l'intention du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, au cours de la période allant de 2001 à 2004, l'Alliance a largement collaboré avec les institutions des Nations Unies pour assurer la

coordination et en tant que partenaire d'exécution sur le terrain dans bon nombre des 110 pays dans lesquels elle opère. En voici quelques exemples précis :

- À diverses occasions, l'UNICEF a contacté l'Alliance en Serbie-et-Monténégro en lui demandant de l'aider à réaliser certains de ces objectifs par le biais de projets. Dans un cas, nous avons mis au point et exécuté en Serbie-et-Monténégro un projet triennal sur la réhabilitation communautaire des enfants handicapés. L'UNICEF a mis des fonds à la disposition de l'Alliance pour lui permettre de constituer et d'aider des associations de parents d'enfants handicapés, de créer à leur intention des centres communautaires et des ludothèques et de fournir ainsi un modèle global d'intégration active des enfants handicapés dans la société ordinaire. L'exécution de ce projet a duré trois ans et a porté sur 14 villes à travers la Serbie-et-Monténégro; il a été suivi d'une enquête commune Alliance-UNICEF sur les réactions du grand public à l'égard de l'insertion des enfants handicapés;
- L'Alliance a été invitée à prendre la tête de la coordination de la participation des enfants aux consultations régionales (2003-2004) liées à l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants. Nous avons organisé et facilité des processus qui ont conduit à une participation authentique des enfants s'agissant des grands principes et des normes de bonne pratique dans ce domaine. Nous avons partagé nos compétences en matière d'organisation avec les autres principaux intervenants afin de garantir que les enfants y participaient et avaient l'occasion d'exprimer leurs opinions d'une manière appropriée et adaptée;
- En 2002 en Iraq, faisant suite à nos travaux de recherche sur le traitement des enfants dans les juridictions pour enfants, nous avons travaillé avec le Ministère de la santé et des affaires sociales, en collaboration avec l'UNICEF, pour assurer la défense de la protection des enfants.

Ces activités sur le terrain et au siège ne sont que quelques exemples des multiples façons dont l'Alliance a contribué à l'action de l'Organisation des Nations Unies et l'a appuyée entre 2001 et 2004.

### **3. Association juridique de l'Asie et du Pacifique**

#### **(Statut consultatif spécial accordé en 1981)**

L'Association juridique de l'Asie et du Pacifique a été créée en 1966 et fonctionne depuis comme la principale association juridique représentant la profession dans la région. Ses buts et objectifs sont notamment les suivants :

- Promouvoir l'administration de la justice, la protection des droits de l'homme et le maintien de la primauté du droit dans la région;
- Relever le niveau d'éducation juridique dans la région par tous les moyens possibles;
- Encourager la communication et les contacts entre ses membres concernant les domaines généralisés et spécialisés du droit;
- Encourager le développement du droit dans la région;
- Faire progresser l'étude de la jurisprudence à tous les niveaux et encourager l'étude et le développement du droit international et du droit comparé;
- Promouvoir l'uniformité dans certains domaines appropriés du droit au sein de la région;
- Favoriser la compréhension internationale et la bonne volonté;
- Encourager les relations et les échanges entre les hommes de loi ainsi qu'entre les associations et les organisations de juristes au sein de la région;
- Défendre et améliorer le statut de la profession juridique au sein de la région.

L'Association atteint ses buts et ses objectifs en assurant en permanence un enseignement juridique de haut niveau lors de conférences et de séminaires tenus à intervalles réguliers, en garantissant l'interface entre les organisations lors des réunions à travers la région, en publiant des déclarations publiques, des lettres et autres interventions sur des questions importantes pour la profession juridique et en diffusant des publications et autres matériels destinés à accroître les connaissances juridiques dans la région pour appuyer la primauté du droit. L'association assure, ce qui est important, une représentation de la profession juridique dans la région grâce à la participation d'associations juridiques nationales.

Les pays/régions membres à titre officiel sont les suivants :

Afghanistan, Australie, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Hong Kong (région administrative spéciale de la Chine), Inde, Indonésie, Japon, Macau (région administrative spéciale de la Chine), Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République islamique d'Iran, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam.

L'organe juridique suprême dans chacun de ces pays a un siège au Conseil de l'Association, qui se réunit chaque année dans différents lieux à travers la région. Depuis son dernier rapport quadriennal, l'Association a ajouté le Viet Nam à ses pays membres. L'Association poursuit le dialogue avec les pays non membres de la région afin de leur rappeler la valeur d'une interface régionale de la profession juridique afin de maintenir la primauté du droit et la défense des droits de l'homme.

À côté des organisations membres qui représentent les pays énumérés plus haut, l'Association compte environ 1 500 membres participant à titre individuel qui proviennent des pays énumérés plus haut ainsi que des pays ci-après : Allemagne, Autriche, Bermudes, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, Guam, Italie, Myanmar, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

## **Financement**

L'Association est financée par le produit des cotisations des membres, de l'activité liée aux conférences et de la vente de publications. Le Gouvernement du territoire du Nord (Australie) a également fourni un financement opérationnel de 75 000, 50 000 et 12 500 dollars australiens en 2001, 2002 et 2003, respectivement, ainsi que des bureaux pour loger le secrétariat de l'organisation. Cet arrangement a été suspendu en décembre 2003, date à laquelle l'Association a déménagé son secrétariat dans les locaux de la Société de droit du Queensland, à Brisbane. L'Association reçoit désormais un financement annuel de 50 000 dollars australiens de la Société de droit du Queensland et de 50 000 dollars australiens de la Fondation de droit du Queensland et bénéficie d'un petit ensemble de bureaux dans les locaux de cette dernière. Le Conseil juridique d'Australie a continué à fournir un appui à l'Association sous forme d'une subvention annuelle forfaitaire d'environ 25 000 dollars australiens.

Si l'Association ne dispose pas de fonds suffisants pour envoyer des participants aux réunions du Conseil économique et social ainsi qu'à d'autres réunions et conférences de l'ONU, elle continue de s'intéresser vivement aux activités du Conseil et de l'ONU en général et d'annoncer publiquement qu'elle soutient leurs activités.

Depuis 1991, le professeur Maxime Tardu est le représentant accrédité de l'Association, sur une base bénévole, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), et il assiste régulièrement en qualité d'observateur aux sessions de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Les rapports qu'il adresse au secrétariat de l'Association au sujet des réunions de l'ONU auxquelles il participe sont publiés dans le bulletin de l'organisation, le « LAWASIA Update », à mesure qu'ils sont reçus, et sont ensuite transmis au Conseil et au Comité exécutif de l'Association pour examen. Le Président de l'Association est aussi un représentant accrédité, de telle sorte qu'il ou elle a la possibilité d'assister aux réunions pertinentes si l'occasion se présente de se rendre dans des bureaux de l'ONU, en Europe et aux États-Unis.

Chaque fois que cela est possible et approprié, des représentants de l'ONU figurent parmi les orateurs spécialement choisis pour les conférences et réunions de l'Association en fonction des questions étudiées. Le bulletin de l'Association, le « LAWASIA Update », publie régulièrement des rapports et des nouvelles concernant des initiatives de l'ONU.

En tant que porte-parole de la profession juridique dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'Association a mené un certain nombre d'interventions, écrit des lettres, envoyé des missions d'observation et diffusé des déclarations publiques et des communiqués de presse sur les questions qui intéressent cette profession.

Chaque fois que possible, elle formule des opinions et publie des déclarations en se fondant sur les principes, conventions, résolutions ou décisions de l'ONU. Voici quelques exemples concernant la période étudiée, cette liste n'étant pas limitative :

- Octobre 2001 : Déclaration sur les événements du 11 septembre 2001, visant à encourager le respect des principes du droit international dans le choix des mesures de riposte;
- Octobre 2002 : Déclaration sur la tension internationale en vue d'encourager des initiatives, par le biais d'organismes appropriés du système des Nations Unies, pour améliorer le dialogue et la compréhension entre des conceptions divergentes afin de lutter contre les tensions internationales, en particulier toute action militaire ou toute menace d'action militaire;
- Septembre 2003 : Déclaration condamnant le bombardement du Bureau de l'ONU à Bagdad;
- Octobre 2003 : Lettre adressée au Ministre de l'intérieur du Zimbabwe à la suite du harcèlement d'un défenseur des droits de l'homme, pour inviter le Gouvernement zimbabwéen à respecter l'obligation qui lui incombe en vertu de l'article 17 des principes de base de l'Organisation des Nations Unies relatifs au rôle du barreau;
- Avril 2004 : Lettre adressée au Premier Ministre thaïlandais au sujet de la disparition d'un juriste thaïlandais pour inviter le Gouvernement thaïlandais à défendre activement les principes de base de l'Organisation des Nations Unies sur le rôle du barreau.

En 2002-2003, l'Association a repris un échange de correspondance avec l'Association des juristes en Afghanistan, qui essayait de se reconstituer après l'effondrement du régime des Taliban, en lui offrant une affiliation gratuite en raison des difficultés financières qu'elle rencontrait et en lui donnant des encouragements et une aide pratique si cela s'avérait possible.

L'Association a continué de suivre de près l'évolution du régime et des professions juridiques au Timor-Leste depuis que ce pays est devenu indépendant.

L'Association a travaillé avec son organisation affiliée au Népal, le barreau népalais, pour appuyer les efforts décisifs réalisés par la communauté juridique en faveur du rétablissement dans ce pays de la démocratie et du respect approprié des droits de l'homme, et elle s'est employée à alerter la communauté juridique de la région à cette situation. Par ailleurs, l'Association diffuse régulièrement les informations qu'elle reçoit d'un certain nombre d'organes de l'ONU à ses conseillers nationaux et à ses organisations affiliées afin de porter les activités de l'ONU à l'attention des avocats dans les pays membres.

## **4. League of Kenya Women Voters**

### **(Statut consultatif spécial accordé en 2001)**

#### **Domaine d'activité**

Organisation féminine non partisane qui milite en faveur de l'autonomisation des femmes au Kenya. Notre mission est de collaborer avec d'autres organisations en faveur d'une participation active, libre et égale des femmes à la politique et aux affaires publiques par le biais du processus électoral en tant qu'électrices et dirigeantes.

La Ligue compte plus de 20 000 membres au Kenya, dont des membres à vie, des membres à l'année et des membres associés.

#### **Sources de financement**

Les programmes et projets de la Ligue pendant la période considérée ont été financés par des donateurs locaux et des dons de la Fondation Ford, du Ministère britannique des affaires étrangères et du développement international, de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de l'Agence danoise de développement international (DANIDA), de l'International Republican Institute (IRI), du National Endowment for Democracy (NED), de l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), d'Action Aid, de l'Ambassade de Norvège et de la Fondation Friedrich Ebert (FES).

### **Participation et contribution de la Ligue à l'action de l'Organisation des Nations Unies**

#### **1. Participation aux réunions de la Commission de la condition de la femme**

Des déléguées ont été envoyées aux quarante-cinquième, quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions de la Commission de la condition de la femme à New York (6-16 mars 2003, 4-15 mars 2002, 3-14 mars 2003 et 1<sup>er</sup>-12 mars 2004).

La Ligue a participé activement à la planification des sessions de la Commission de la condition de la femme en prenant part à l'établissement des rapports nationaux d'organisations féminines, en particulier concernant les initiatives prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre la Déclaration et les 12 domaines clefs du Programme d'action de Beijing.

La planification avec d'autres organisations s'est améliorée en définissant comment utiliser une force aussi considérable que la représentation du mouvement des femmes kényanes aux sessions de la Commission de la condition de la femme et comment mettre à profit les structures gouvernementales pour renforcer la délégation kényane. L'objectif était de rassembler les organisations féminines pour

tenter de consolider les résultats obtenus, de s'attacher à certains thèmes clefs du Programme d'action de Beijing et d'arrêter, concernant les problèmes que connaît actuellement le Kenya, au nombre desquels figurent les obstacles à la reconnaissance des droits en matière de reproduction et la protection des acquis des femmes par le biais de la révision de la Constitution, des positions à défendre ou à aborder lors des sessions de la Commission de la condition de la femme. À la suite des sessions de la Commission de la condition de la femme, la Ligue a organisé au fil des ans un certain nombre de forums de diffusion pour réunir les représentants du Gouvernement ainsi que des entités nationales et locales afin de diffuser des éléments d'information obtenus de la Commission de la condition de la femme et d'articuler les nouvelles stratégies pour la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment par le biais des objectifs du Millénaire pour le développement.

## **2. Programme d'autonomisation économique de la Ligue**

Dans la lutte contre la pauvreté au niveau des populations locales, la Ligue travaille en étroite synergie avec les mécanismes nationaux dans le cadre d'une coopérative communautaire d'épargne et de crédit appelée Shirikisho la Wanawake Savings and Credit Society Limited (Shilawa Sacco), qui relève de son programme d'autonomisation économique. Le programme vise à rendre les femmes économiquement indépendantes afin qu'elles puissent utiliser leur stabilité financière pour défendre des idéaux démocratiques en tant qu'électrices et dirigeantes informées et conscientes des différences entre les sexes.

La société Shilawa Sacco a été créée en 2001 avec l'aide financière du bureau d'UNIFEM pour l'Afrique orientale et la corne de l'Afrique à Nairobi. Cette société compte actuellement plus de 1 700 membres et dispose d'un capital-action de plus de 80 000 dollars des États-Unis, les avances sur prêt accordées par les 14 antennes de district au Kenya s'élevant à 67 000 dollars des États-Unis. L'ambition de Shilawa Sacco est de devenir d'ici à 2015 une banque coopérative privée.

## **3. Accès des femmes à la justice par le biais du projet d'assistance juridique de la Ligue**

Grâce à un financement de l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), la Ligue a mis en œuvre un projet relatif à l'accès des femmes à la justice qui fait appel à des assistants d'avocats bénévoles au niveau de la collectivité.

Ce projet entrepris en 2001 vise à donner aux femmes la possibilité d'avoir accès à la justice et d'obtenir réparation en les sensibilisant à leurs droits fondamentaux et à leurs droits dans le domaine juridique, en leur offrant des conseils d'assistants d'avocats et des services de conseillers communautaires et en fournissant un appui paralégal aux administrateurs de la justice au niveau local afin d'améliorer « l'offre » en matière de droits. Ce projet est mis en œuvre dans six districts au Kenya. Il a eu pour effet de faire apparaître des violations des droits de l'homme au niveau communautaire et de les porter devant les instances compétentes pour tenter d'obtenir réparation.

La Ligue a entrepris dans les derniers mois de l'année 2004 d'élaborer des programmes d'enseignement soucieux d'équité entre les sexes avec des fonds

fournis par Action Aid Kenya pour influencer sur la formation dans des domaines ayant trait aux droits des femmes.

**4. Initiative en faveur d'une participation accrue des femmes au développement démocratique (1999-juin 2005), projet financé par le PNUD**

Ce projet d'initiative en faveur d'une participation accrue des femmes au développement démocratique vise à favoriser un développement participatif et démocratique ainsi qu'une gouvernance efficace en relevant le niveau et la qualité de la participation des femmes à la prise de décisions et aux processus démocratiques.

Dans le cadre de ce projet, la Ligue a diffusé chaque semaine à 5 millions de personnes, pendant une durée de cinq ans et demi, des programmes radiophoniques d'éducation civique fondée sur l'égalité des sexes en langue nationale. L'intention était de modifier les comportements et les pratiques qui font obstacle à la promotion des femmes et à leur fournir l'information nécessaire à leur autonomisation afin qu'elles revendiquent leurs droits et participent efficacement à la prise de décisions et au processus démocratique. Ce projet a eu pour effet de faire prendre conscience des valeurs civiques et de mieux apprécier les qualités de dirigeantes des femmes, comme l'a montré le fait que le nombre de femmes élues au Parlement a doublé lors des élections générales de 2002, et a permis de débattre plus largement des droits des femmes aux niveaux national et local.

Ce projet a également facilité l'élaboration d'un programme d'éducation civique soucieuse d'équité entre les sexes qui est désormais utilisé dans plus de 30 écoles d'éducation civique au Kenya pour former des éducateurs dans ce domaine. Un centre de documentation/bureau d'information a également été créé au secrétariat de la Ligue à l'occasion de la mise en œuvre de ce projet. Ce centre demeure un précieux outil pour la recherche et influe notamment sur les programmes de la Ligue. Il est également utilisé par d'autres organisations de la société civile, des ministères du gouvernement et des spécialistes à la recherche d'éléments d'information sur l'autonomisation des femmes. Ce centre de documentation dispose de plus de 2 000 livres et publications, audiocassettes et vidéocassettes sur divers aspects de la problématique hommes-femmes.

La possibilité pour la Ligue de mettre des projets en œuvre avec efficacité s'est trouvée améliorée grâce à la création d'un studio audiovisuel à son secrétariat et au détachement de Volontaires des Nations Unies pendant la période d'exécution du projet.

**5. Renforcement de la démocratie par la responsabilisation politique : une perspective sexospécifique (2004), projet financé par l'Ambassade de Norvège**

Ce projet visait à accroître l'efficacité des femmes élues au Parlement en les faisant mieux connaître, en leur assurant une participation active à la vie locale et en intéressant les citoyens au niveau des circonscriptions.

L'une des principales activités de ce projet consistait à organiser avec des femmes élues au Parlement des forums d'écoute démocratique dans les circonscriptions afin d'élargir le dialogue entre les femmes Parlementaires et leurs

administrés, favorisant ainsi la démocratie, la responsabilisation et la bonne gouvernance. Ces rencontres ont donné aux électeurs la possibilité de faire état de leurs attentes et de leurs grandes priorités en matière de développement et d'élaborer des plans avec leur député. Elles ont aidé les députés à mieux comprendre les besoins des électeurs, ce qui leur a permis d'orienter le développement dans la bonne direction et donc de renforcer la démocratie et la participation de la population locale à la gestion des affaires publiques.

Ce projet comportait aussi la formation de groupes d'écoute radiophonique, groupes spéciaux constitués dans divers districts du pays pour recueillir les réactions au programme radiophonique diffusé chaque semaine par la Ligue afin de mieux pouvoir encourager une écoute active et mener des activités de plaidoyer sur certaines des questions pertinentes abordées dans le cadre de ce programme. Ce projet a facilité la production et la diffusion d'un certain nombre de programmes radiophoniques destinés à accroître la visibilité des femmes élues au Parlement en leur donnant l'occasion de s'exprimer sur certaines questions d'actualité en matière de développement, notamment le processus de révision de la Constitution, le VIH/sida et le Programme d'action de Beijing.

## **6. Initiative nationale de facilitation**

Ce projet national a été mis en œuvre dans le district de Taita Taveta entre septembre 2002 et août 2004 en collaboration avec UNIFEM et le Gouvernement kényan, et avec l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Ce projet visait principalement à promouvoir le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans certains domaines clefs de la gouvernance, de l'économie, de la sécurité, de l'éducation, du VIH/sida et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il a été entrepris parce que, bien qu'ayant signé la Convention CEDAW et le Plan d'action de Beijing, le Kenya n'avait pas pris les mesures nécessaires pour institutionnaliser et appliquer ces instruments au niveau de la collectivité. En conséquence, les violations des droits des femmes se multipliaient et les femmes étaient toujours victimes de discrimination dans divers secteurs du développement sur le plan local. Cette situation a contribué à perpétuer les inégalités entre les sexes et à accentuer la pauvreté dont souffrent les femmes et l'ensemble de la société.

L'intention était donc de mieux faire comprendre les problèmes pertinents dans les 12 domaines critiques définis dans le Programme d'action de Beijing et à garantir que les questions qui relèvent de la Convention CEDAW soient également comprises à l'échelle de ce district.

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ligue a mené un certain nombre d'activités. Les ateliers de formation à la problématique hommes-femmes ont sensibilisé la collectivité aux questions d'égalité entre les sexes et ont permis aux décideurs d'améliorer leurs compétences afin d'intégrer les préoccupations féminines dans les plans de développement à l'échelle du district. Le centre de documentation sur la problématique hommes-femmes a amélioré l'aptitude des femmes locales à utiliser les technologies nouvelles, notamment pour obtenir par le biais d'Internet des informations pour se renseigner plus facilement au sujet des instruments disponibles. Le centre de documentation est désormais administré par le

Bureau de développement du district. Les cours de formation entrepris par la Ligue se poursuivent.

La Ligue a également organisé des forums sur la sexospécificité pour sensibiliser la communauté à la représentation des femmes au sein de tous les comités locaux de développement. En conséquence, les femmes occupent désormais un tiers au moins des sièges dans tous les comités de ce district.

La base de données ventilée par sexe qui a été constituée dans le cadre de ce projet laisse apparaître des disparités évidentes entre les sexes dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing et de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette base de données permet de rendre compte des progrès réalisés au Kenya dans la mise en œuvre des dispositions du Programme d'action de Beijing et de la Convention CEDAW. Par ailleurs, elle constitue un instrument capital pour les personnes qui pourraient souhaiter s'employer au sein de la communauté à garantir la pertinence et l'efficacité des interventions.

---